



QUESTION ECRITE

Auteur Delphine Michaud et Xavier Mariétan, Le Centre
Objet Subventions SETI
Date 13/05/2024
Numéro 2024.05.089

Selon la loi sur le tourisme, il est possible de soutenir des événements culturels et/ou sportifs qui ont un impact significatif sur le tourisme, notamment sur le plan médiatique.

Vu la difficulté d'évaluer cet impact avec rigueur et équité, il est impératif que l'octroi de cette aide soit effectué de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire cantonal et en toute transparence.

Conclusion

Le SETI (Service de l'Economie, du Tourisme et de l'Innovation) est-il en mesure de communiquer de façon explicite les engagements pris en la matière au cours de l'exercice 2023 (liste des événements retenus, leur localisation exacte et le montant d'aide attribué) ?